

Publié le 25 octobre 2012

## **François Michaud Nérard : « Offrir un accueil adapté aux familles en deuil »**

François Michaud Nérard, directeur général de la Saem PF (Services funéraires - Ville de Paris), vient de publier « Une révolution rituelle, accompagner la crémation »<sup>1</sup>. Ce spécialiste, qui travaille depuis 14 ans dans le funéraire, jette un regard critique sur l'évolution d'un marché qui a radicalement évolué.



### **Servir le Public : Dans votre livre, vous explorez notre société moderne et ses relations avec la mort. On assiste aujourd'hui à un changement important ?**

**François Michaud Nérard** : Notre monde connaît un bouleversement total dans le domaine du funéraire. Pendant des millénaires, la mort a été encadrée par la magie ou la religion. Désormais moins de 10 % des Français sont pratiquants, et dans certaines villes, la plupart des convois funéraires ne passe plus par un lieu de culte. Cela représente, par exemple, 83 % des cas au crématorium du Père Lachaise.

### **SLP : Que doivent faire les entreprises de pompes funèbres pour s'adapter à cette évolution ?**

**FMN** : Il est indispensable de pouvoir accueillir les personnes en deuil dans des conditions qui correspondent à leurs attentes et se substituent à la fonction religieuse d'antan. En particulier dans les crématoriums qui n'offrent souvent rien au famille. Le taux de crémation, qui était de 1 % en 1980, dépasse aujourd'hui les 32 %. Il faut proposer des cérémonies qui ont du sens et qui vont aider les gens dans leur travail de deuil. De plus en plus de communes ont délégué le service funéraire à des entreprises privées, dans des conditions économiques difficiles qui ne permettent généralement pas un accueil adapté. Il devient impératif de mettre en place un schéma directeur

régional des crématoriums, entre autres pour éviter des guerres commerciales préjudiciables à la qualité des prestations.

## **SLP : Les Entreprises publiques locales ont un rôle à jouer ?**

**FMN :** Elles ont un rôle clé, car le statut de régie rend désormais difficile, pour des raisons juridiques, l'accompagnement de ces révolutions sociétales, et les entreprises privées n'ont pas forcément la légitimité à accompagner les gens en deuil. On a donc là un exemple de service à la population qui peut, et doit, être géré par une Epl, en complément de l'offre de sociétés privées.

## **SLP : Que proposent, par exemple, les Services funéraires - Ville de Paris (SaemPF) que vous dirigez ?**

**FMN :** Depuis 12 ans, un maître de cérémonie est chargé d'organiser l'accueil des familles en deuil, en fonction de leurs attentes. Ils préparent chaque cérémonie avec les familles, avec les textes, la musique et autres supports qu'elles souhaitent pour rendre hommage au défunt.

---

<sup>1</sup> « Une révolution rituelle. Accompagner la crémation » (Editions de l'Atelier), de François Michaud Nérard (200 pages), dont les droits d'auteur sont reversés à la fondation « Service funéraire de la Ville de Paris »

Par Marie-Anne RAMAZZINA